

SMEPS

Beauvais, le 3 février 2026

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYND MIXTE D EAU POTABLE DES SABLON
2 rue de méru
60175 VILLENEUVE LES SABLONS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : lundi 01 décembre 2025 à 07h55
Unité de gestion		00159853		par : L02
Installation	UDI	000060	SMEPS	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000000090	VALLÉE D'ESCHES	Commune : ESCHES
Localisation exacte			CENTRE VILLAGE	
			MAIRIE-ECOLE	

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,1 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	695 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,38 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,40 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00159993

Référence laboratoire : H_CS25.13913.2

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Nitrates (en NO ₃)	49,4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00159853)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour les autres paramètres non mesurés dans cette analyse, je vous invite à consulter le bilan de la qualité sanitaire de l'eau distribuée sur https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

Pour le directeur général et par délégation,
la responsable du service santé
environnement de l'Oise



Vanessa DECOUTURE